



Règlement 360 Film Festival 2018

Vitrine de la production de contenus immersifs (Réalité Virtuelle, Augmentée et Grands Formats), le 360 Film Festival propose une compétition internationale ouverte aux contenus VR, AR, 360 et aux Grands Formats. Les programmes et contenus qui auront été présélectionnés seront diffusés dans l'espace #360FilmFest de Screen4All au sein du SATIS et un **jury de professionnels décernera un prix dans 13 catégories et 3 Grands Prix (Réalité Virtuelle, Réalité Augmentée et Grand Format)**. La remise des prix se déroulera le 6 Novembre 2018.

Les programmes et contenus présentés doivent avoir été produits après janvier 2017. Les participants consultent les conditions et modalités de participation sur le site et remplissent une fiche de renseignements en ligne sur le site <https://filmfreeway.com/360FilmFestival>.

CALENDRIER DU FESTIVAL

19 Juin 2018 :	Ouverture de l'appel à programmes du 360 Film Festival
2 Octobre 2018 :	Clôture de l'appel à programmes du 360 Film Festival
9 Octobre 2018 :	Date limite d'envoi des contenus du 360 Film Festival
6 & 7 Novembre 2018 :	Diffusion des contenus sélectionnés par le jury dans l'espace #360FilmFest de Screen4all - SATIS
6 Novembre 2018 :	Remise des Prix

LES CATEGORIES DE LA COMPETITION 360 FILM FESTIVAL 2018 :

CATEGORIES Réalité Virtuelle & Vidéo 360

- FICTION
- DOCUMENTAIRE / REPORTAGE
- FILMS DE COMMANDE (Publicité, Corporate, Clip...)
- JEU & DIVERTISSEMENT (Jeu, Parcs à thème, Expérience ...)
- ART
- CAPTATION LIVE MULTICAMERA (Concert, Événementiel, Sport...)

CATEGORIES Réalité Augmentée

- DIVERTISSEMENT (Fiction, Jeu, Reportage, Magazine ...)
- CORPORATE (Communication, Publicité, Formation ...)
- MUSÉE / PARC A THEME

CATEGORIE Grand Format

- MAPPING 3D
- PROJECTIONS 360°
- PROJECTIONS DOME
- CONTENUS 8K et plus

Un prix sera attribué par catégorie et un **Grand Prix** sera décerné pour chacun des types de films **Réalité Virtuelle, Réalité Augmentée, et Grand Format**.



ÉLÉMENTS REQUIS POUR PARTICIPER À LA COMPÉTITION

Pour la Réalité Virtuelle : Les contenus peuvent être envoyés sur clef USB, ou lien de téléchargement. Précisez le format de la production.

Pour la Réalité Augmentée : les participants envoient un lien pour charger l'application iOS ou Android permettant l'expérience en RA. Si l'application a été conçue pour un lieu spécifique, joindre une vidéo de présentation et /ou un dossier d'explication avec des photos d'illustration.

Pour la catégorie **Grand Format** : les participants envoient un lien vers une vidéo de présentation, et un document de présentation présentant le cahier des charges, le projet, des photos, une bande annonce...

DÉROULEMENT DU CONCOURS & INSCRIPTION

POUR ÊTRE VALIDÉ TOUT DOSSIER D'INSCRIPTION DOIT COMPORTER :

- La fiche de renseignements complétée
- Une participation aux frais de dossiers relatifs à l'inscription de 25€ pour les indépendants et 40€ pour les professionnels. Le règlement peut s'effectuer en ligne ou par chèque à l'ordre de « Génération Numérique ».
- Les éléments décrits dans le paragraphe «ÉLÉMENTS REQUIS POUR PARTICIPER À LA COMPÉTITION».

Tout matériel jugé pertinent peut être envoyé à 360filmfest@screen4all.com (kit de presse, bande annonce formatée web...).

Une confirmation de réception du contenu sera adressée à chaque expéditeur par e-mail.

Les frais de dépôt sont à la charge du soumissionnaire du programme.

DATES LIMITES DE DÉPÔT

La date limite pour compléter la fiche de renseignements en ligne est fixée au **2 Octobre 2018**.

La date limite pour l'envoi des contenus est fixée au **9 Octobre 2018**.

SÉLECTION DES ŒUVRES FINALISTES

Les organisateurs opèrent une présélection avant la consultation par le Jury : tout contenu pouvant porter atteinte à la moralité sera notamment écarté de la compétition. Tout contenu qui n'aura pas été inscrit dans la catégorie adéquate sera également écarté de la compétition.

Le jury du Festival, évaluera les qualités artistiques, techniques et innovantes des contenus.

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel. Le Jury retient 4 à 6 programmes finalistes par catégorie.

LES DOSSIERS DOIVENT ÊTRE ADRESSÉS À L'ADRESSE SUIVANTE :

Screen4All / Génération Numérique

55 rue Henri Barbusse

92190 Meudon

+33 1 77 62 75 00 / 360filmfest@screen4all.com



Les informations recueillies par Génération Numérique bénéficient de la protection de la Loi Informatique et Libertés, Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 et de celle du règlement européen n° 2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 14 avril 2016.

Conformément aux dispositions de ladite loi et du règlement européen, les participants disposent, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles les concernant qui peut s'exercer à tout moment en s'adressant à l'adresse électronique suivante : 360filmfest@screen4all.com

INFORMATION, PUBLICATION DU PALMARÈS ET DROITS D'UTILISATION

Le programme et tous les éléments envoyés par les participants présélectionnés pourront faire l'objet de publications (textes, photos, extraits vidéo ou autres) dans le cadre de la promotion de Screen4All et du SATIS. À ce titre, chaque participant accorde une licence gratuite au Festival.

Cette licence gratuite, personnelle et non exclusive, permettra de publier, diffuser, présenter (y compris au public) le programme, d'exploiter le droit de reproduction des photographies ou de diffusion d'un extrait de moins de trois minutes dans le cadre de la communication du Festival - dans la presse, sur les antennes de télévision et sur le réseau Internet, notamment sur les sites Internet <http://www.satis-expo.com/> et les sites de ses partenaires.

Il est entendu que les organisateurs du Festival et ses partenaires s'engagent à ne tirer aucun revenu direct des dites exploitations.

Les résultats de la compétition seront officiellement proclamés à l'occasion d'une soirée spéciale qui se déroulera pendant le SATIS-Screen4All. Lors de cette soirée, des images des programmes finalistes, plus particulièrement les programmes primés, seront diffusés, en partie ou dans leur totalité.

Les résultats seront ensuite publiés sur le site Internet du SATIS-Screen4All, sur les sites partenaires, ainsi que dans certains magazines spécialisés.

CONTENUS ET DROITS

Les productions présentées dans le cadre de la compétition sont soumises aux textes de lois français régissant les droits d'auteur et la propriété intellectuelle. Les participants s'engagent à ne pas utiliser de contenus de nature pornographique, violente, discriminatoire, xénophobe ou pouvant porter atteinte à la dignité humaine ou aux droits de tiers, quels qu'ils soient. Les organisateurs demeurent seuls juges dans l'appréciation du contenu d'un projet.

Les éléments utilisés quels qu'ils soient (vidéos, sonores, musicaux, graphiques ou autres) par les participants dans leur production devront être libres de tous droits. À ce titre, le participant garantit avoir obtenu tous les droits et autorisations nécessaires lui permettant de participer au Festival et permettant au SATIS-Screen4All d'utiliser des images dans le cadre de la promotion de l'événement. Le participant sera en mesure d'en fournir la preuve si nécessaire.

En outre, le participant garantit Screen4All et ses partenaires contre toutes actions, procédures, dommages, coûts, responsabilités et dépenses (incluant les frais de justice et les honoraires raisonnables d'avocat) qui pourraient être engagés par tout tiers, à quelque titre que ce soit et notamment de concurrence déloyale ou du droit à l'image (des personnes et des biens).



DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La participation au Festival implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la tenue du concours ou la remise d'un prix, en cas de nombre insuffisant d'inscriptions ou de projets pertinents.

Le Festival, organisé par Génération Numérique 55 rue Henri Barbusse 92190 Meudon, est régi par les lois françaises. En cas de conflit lié au concours, les participants reconnaissent que le conflit sera résolu conformément aux lois françaises et que seul le Tribunal de commerce de Nanterre sera compétent.

L'inscription au 360 FILM FESTIVAL implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.